

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 1<sup>er</sup> avril 2025 à 18 h 30  
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

---

**PRÉSENCES :**

Sylvain OUELLET, Maire suppléant d'arrondissement, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**ABSENCE :**

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe  
Monsieur François MORIER, Commandant du PDQ 31  
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Nadia DELVIGNE-JEAN, Analyste-rédactrice

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le maire suppléant d'arrondissement constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 33.

---

**10.02 - Présentation**

Aucune présentation n'est faite.

---

**CA25 14 0062**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA25 14 0063**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue  
le 11 mars 2025, à 18 h 30**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 mars 2025, à 18h30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

#### **CA25 14 0064**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 mars 2025, à 9 h**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 mars 2025, à 9h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

#### **10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

Le maire suppléant, Sylvain Ouellet, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il souligne plusieurs événements communautaires qui ont eu lieu en mars, notamment le Salon de l'emploi de Saint-Michel et le Gala de la reconnaissance Hommage aux prédécesseurs et Prix de la relève. Il rappelle que les travaux du prolongement de la ligne bleue se poursuivent. Il met en lumière deux événements à venir en avril : le Jour de la Terre et une manifestation pour soutenir le transport collectif.

Il indique que le 1<sup>er</sup> avril marque le retour des interdictions de stationnement et demande aux citoyens de porter attention aux horaires. De plus, le ménage du printemps a été légèrement devancé grâce aux températures douces de mars, et les balançoires ont été réinstallées dans les parcs.

Il fait l'annonce de certains points présentés à l'ordre du jour, soit, à 40.06, le second projet de Règlement 01-283-122, qui régira les usages et interventions dans les zones à risque d'inondation, le nouvel aménagement sur la rue Clark, nommé Parcours Pois-Plume, au point 30.04, qui permettra aux jeunes de 2 à 12 ans de pratiquer le vélo ou la trottinette et au point 20.04, la contribution financière octroyée à la SDC du Quartier Villeray qui réalisera le projet de la piétonnisation de la rue De Castelnau Est. Il conclut en indiquant que les Jeux de Montréal se dérouleront du 2 au 6 avril 2025.

Le conseiller Josué Corvil, remercie et félicite les organismes communautaires et l'équipe de direction pour leur travail. Il souligne le travail de Femmes de conviction de Montréal auprès des femmes en situation d'itinérance. Il invite la population à visiter le Salon du livre de Saint-Michel les 25 et 26 avril, à la Maison du citoyen. Il nomme les journées commémoratives d'avril et fait des suggestions de lecture.

La conseillère Martine Musau Muelle invite les personnes intéressées à venir chercher leurs végétaux lors de la distribution annuelle gratuite et les encourage à participer aux corvées de nettoyage organisées dans les trois quartiers. Elle souligne que la Ville de Montréal a lancé un concours d'architecture pour la nouvelle bibliothèque de Villeray. Un sondage a été lancé pour connaître les attentes et les besoins des usagers de la future bibliothèque.

La conseillère Mary Deros revient sur la fête d'indépendance de la Grèce qui s'est tenue sur la rue Jean-Talon. Elle invite la population à communiquer avec Ville en vert pour connaître les dates des différentes corvées de nettoyage et obtenir le prêt du matériel nécessaire. Elle nomme plusieurs activités sur le thème de l'environnement qui se dérouleront à différents endroits dans le quartier de Saint-Michel, notamment à la TOHU. Elle rappelle que les interdictions de stationnement doivent être respectées pendant toute la période indiquée sur les panneaux. Elle invite la population à participer aux activités organisées dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire du parc Jarry et souligne l'aménagement du Parcours Pois-Plume sur la rue Clark, près de Bellarmin.

---

#### **10.07 - Période de questions du public**

À 18 h 55, le maire suppléant de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les citoyennes et citoyens pouvaient transmettre leurs questions, seulement trois questions par sujet sont acceptées, à l'aide du formulaire en ligne, jusqu'au mardi 1<sup>er</sup> avril 2025,

à 10 h ainsi qu'en s'inscrivant sur place le soir du conseil entre 18 h et 18 h 45. Les questions des citoyennes et citoyens s'étant inscrits sur place sont entendues en premier par le conseil d'arrondissement.

Sylvain O'Reilly	Stationnement de l'aréna Howie-Morenz - <i>Pétition déposée</i>
Christopher Baenninger	Stationnement de l'Aréna Howie-Morenz
Ronald Fitzsimmons	Panneau d'arrêt 24 <sup>e</sup> Avenue et Everett
Guillaume Baillargeon	Survie du hockey majeur dans l'arrondissement VSP
Nicolas Carette	Clos derrière l'aréna Howie-Morenz
Kattiana François	1. Revoir les pancartes de stationnement sur la 39 <sup>e</sup> Rue et 23 <sup>e</sup> Avenue 2. Suivi pour le panneau d'arrêt Jean-Rivard et 23 <sup>e</sup> Avenue
Yvette L'Espérance	Horaire de ramassage des poubelles et d'interdiction de stationnement sur Jean-Rivard et 23 <sup>e</sup> Avenue
Spyridon Plagakis	Rats dans Parc-Extension
Francine Picard	Pavage sur le boulevard Saint-Michel entre Jean-Rivard et Robert
Michel Harvey	Travaux de la ligne bleue au niveau de la 17 <sup>e</sup> Avenue

À 19 h 58, le maire suppléant de l'arrondissement propose la prolongation de la période de questions du public pour une durée de 30 minutes, ce qui est adopté à l'unanimité.

Louis Paquin	Projet de la passerelle – Carrière Francon
Fritzner Pierre	Remerciement pour le soutien lors du Festival littéraire
Hugo St-Onge	Clos derrière l'aréna Howie-Morenz

#### Questions posées en ligne

Julie Laperrière	Travaux d'égouts - rue d'Iberville
Pierre Deschênes	Réaménagement du boul. l'Acadie

À 20 h 22, le maire suppléant de l'arrondissement déclare la période de questions close en vertu du Règlement RCA22-14002 intitulé « Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

#### 10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 23, le maire suppléant de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA25 14 0065**

**Proclamation du Jour de la Terre, le 22 avril 2025**

CONSIDÉRANT que le 22 avril est décrété « Jour de la Terre » et que cet événement est la plus importante célébration environnementale par la société civile ;

CONSIDÉRANT que célébré depuis 1995 au Québec, le « Jour de la Terre » s'est donné pour mission d'accompagner les individus et organisations dans leur transition environnementale ;

CONSIDÉRANT qu'au fil des ans, le « Jour de la Terre » est devenu l'événement participatif écologiste le plus important de la planète ;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a mis en place de nombreuses mesures en matière environnementale, notamment en mobilité active, en verdissement et en déminéralisation ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 22 avril 2025 « Jour de la Terre », et que les élus encouragent toute la population à poser régulièrement des gestes significatifs envers l'amélioration de l'environnement dans leur communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

**CA25 14 0066**

**Proclamation de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, le 23 avril 2025**

CONSIDÉRANT que le 23 avril a été déclaré Journée mondiale du livre et du droit d'auteur par l'UNESCO en octobre 1995 ;

CONSIDÉRANT la priorité accordée à tous les paliers de l'arrondissement au soutien, à la diffusion culturelle, aux arts, aux artistes et aux auteurs ;

CONSIDÉRANT le fort contingent d'auteurs, d'éditeurs et de libraires résidant dans l'arrondissement ;

CONSIDÉRANT la popularité du livre et de la lecture ainsi qu'une fréquentation significative des bibliothèques de l'arrondissement par toutes les couches de la population locale.

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament le 23 avril 2025, « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » et encouragent la tenue d'activités mettant en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine littéraire.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

**CA25 14 0067**

**Proclamation de la Journée commémorative du génocide arménien, le 24 avril 2025**

CONSIDÉRANT qu'une importante communauté arménienne s'est implantée depuis longtemps sur le territoire de l'île de Montréal ;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale s'est engagée par la « Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale » à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension ;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement condamnait par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, et la déportation des survivants de leurs territoires historiques perpétré par le gouvernement turc le 24 avril 1915 ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS  
Josué CORVIL  
Martine MUSAU MUELE

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 24 avril 2025 « Journée commémorative du génocide arménien », en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA25 14 0068**

#### **Proclamation de la journée du YOM HASHOAH, Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, le 24 avril 2025**

CONSIDÉRANT que six millions de Juifs ont été victimes de l'Holocauste durant la Deuxième Guerre mondiale ;

CONSIDÉRANT que Montréal a été l'une des premières villes à accueillir les survivants de ce génocide ;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale s'est engagée déjà par sa Proclamation : « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » à mener des actions, sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de proclamer le 24 avril 2025, journée du YOM HASHOAH, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », et ce, de façon récurrente pour les années à venir, tel qu'il est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

#### **CA25 14 0069**

#### **Proclamation du Jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail, le 28 avril 2025**

CONSIDÉRANT que le Congrès du travail du Canada (CTC) proclamait, en 1984, le 28 avril « Jour de deuil national » à la mémoire des personnes décédées ou blessées sur les lieux du travail ;

CONSIDÉRANT que le « Jour de deuil national », a été officiellement reconnu par le gouvernement fédéral en 1991, et adopté depuis dans près de 80 pays ;

CONSIDÉRANT qu'en 2020, au Québec, 173 personnes ont perdu la vie dans un accident de travail ou en raison de maladies professionnelles ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 28 avril 2025 « Jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail » et que cette journée soit pour nous tous une occasion de recueillement envers ceux et celles qui sont décédés accidentellement au travail.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.06 et 15.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

### **CA25 14 0070**

#### **Proclamation de la Journée nationale du sport et de l'activité physique, le 2 mai 2025**

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont une question de plaisir ;

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont également des outils pour prévenir les problèmes de santé qu'entraînent la sédentarité et l'obésité ;

CONSIDÉRANT la mise sur pied par le gouvernement du Québec, du programme « Équipe Québec » et du volet « Jouez gagnant ! » de l'Institut national du Sport du Québec ainsi que l'instauration de deux heures par semaine d'enseignement de l'éducation physique au primaire en 2006 ;

CONSIDÉRANT que la pratique du sport peut entraîner une volonté d'excellence qui peut mener aux plus hauts podiums ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la journée du 2 mai 2025 Journée nationale du sport et de l'activité physique, et exhortent nos concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à adopter de saines habitudes de vie par la pratique du sport et de l'activité physique.

Adopté à l'unanimité.

15.06

---

### **CA25 14 0071**

#### **Proclamation de la Semaine de l'action bénévole, du 27 avril au 3 mai 2025**

CONSIDÉRANT que l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur intervention, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement ;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures de travail et de dévouement consacrées au bien-être de la population de l'arrondissement par tous les bénévoles ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 27 avril au 3 mai 2025, « Semaine de l'action bénévole 2025 ».

Adopté à l'unanimité.

15.07

---

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA25 14 0072

**Octroyer un contrat aux deux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit Entretiens J.R. Villeneuve Inc. au montant maximal de 93 874,79 \$ (LOT 2), Balai Le Permanent Inc. au montant maximal de 102 070,21 \$ (LOT 3) et autoriser une dépense de 207 701,69 \$, taxes incluses (contingences : 11 756,70 \$) pour un service de location de deux (2) balais mécaniques avec opérateurs et entretien pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 30 novembre 2026 avec une (1) option de renouvellement pour l'année 2027 - appel d'offres public 25-20876 (3 soumissionnaires).**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat aux deux plus bas soumissionnaires conformes, aux prix de leur soumission, soit Entretiens J.R. Villeneuve Inc. au montant maximal de 93 874,79 \$ (LOT 2), Balai Le Permanent Inc. au montant maximal de 102 070,21 \$ (LOT 3) et autoriser une dépense de 207 701,69 \$, taxes incluses (contingences : 11 756,70 \$) pour un service de location de deux (2) balais mécaniques avec opérateurs et entretien pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 30 novembre 2026 avec une (1) option de renouvellement pour l'année 2027 - appel d'offres public 25-20876 (3 soumissionnaires) ;
2. d'autoriser des contingences de 11 756,70 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1244969010

---

#### CA25 14 0073

**Octroyer un contrat à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, sur diverses rues du réseau local de l'arrondissement, au montant maximal de 516 803,43 \$, taxes incluses (contingences : 71 712,62 \$, incidences : 55 937,29 \$) - appel d'offres public VSP-25-ING-03 (5 soumissionnaires), octroyer un contrat au Groupe Conseil Génipur inc., pour la surveillance des travaux au montant maximal de 73 928,93 \$, taxes incluses (contingences : 5 748,75 \$) - demande de prix VSP-25-GAG-SP-ING-04 et approuver une dépense totale de 724 131 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, sur diverses rues du réseau local de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au montant maximal de 516 803,43 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-25-ING-03 (5 soumissionnaires) ;
2. d'autoriser des contingences de 71 712,63 \$ taxes incluses, pour les travaux ;
3. d'autoriser des incidences de 55 937,29 \$, taxes incluses, incluant un montant de 30 581,05 \$, taxes incluses, à la firme Solmatech inc., pour le contrôle qualitatif des matériaux, conformément aux prix de l'entente-cadre N° 23-201512 ;

4. d'octroyer un contrat à la firme Groupe Conseil Génipur inc., pour la surveillance des travaux, au montant de 73 928,93 \$, taxes incluses, conformément à la demande de prix VSP-25-GAG-SP-ING-04 ;
5. d'autoriser des contingences de 5 748,75 \$ taxes incluses, pour la surveillance des travaux ;
6. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1255731002

---

#### **CA25 14 0074**

**Octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, sur diverses rues du réseau artériel de l'arrondissement, au montant maximal de 985 996,86 \$, taxes incluses (contingences : 118 319,62 \$, incidences : 48 000 \$) - appel d'offres public VSP-25-ING-02 (5 soumissionnaires), octroyer un contrat à EFEL Experts-conseils inc., pour la surveillance des travaux au montant maximal de 91 893,77 \$, taxes incluses - demande de prix VSP-25-GAG-SP-ING-06 et autoriser une dépense totale de 1 244 210,25 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix de sa soumission, pour des travaux de réfection mineure de trottoirs, là où requis, sur diverses rues du réseau artériel administratif de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, au montant maximal de 985 996,86 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public VSP-25-ING-02 (5 soumissionnaires) ;
2. d'autoriser des contingences de 118 319,62 \$ taxes incluses, pour les travaux ;
3. d'autoriser des incidences de 48 000 \$, taxes incluses ;
4. d'octroyer un contrat à la firme EFEL Experts-conseils inc., pour la surveillance des travaux, au montant de 91 893,77 \$, taxes incluses, conformément à la demande de prix VSP-25-GAG-SP-ING-06 ;
5. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par le SIIR.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1258307003

---

#### **CA25 14 0075**

**Accorder une contribution financière de 83 500 \$ à la Société de développement commercial du Quartier Villeray afin de réaliser le projet de piétonnisation estivale sur la rue De Castelnau Est dans le cadre de l'appel à projets de piétonnalisations estivales du Service du développement économique et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 83 500 \$ à la Société de développement commercial Quartier Villeray afin de réaliser le projet de piétonnisation estivale de la rue De Castelnau Est ;
2. d'approuver le projet de convention, à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;
3. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer cette dépense totale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-centre.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1258343002

---

**CA25 14 0076**

**Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Coalition des ami.es du parc Jarry, pour l'année 2025, pour la phase un des activités, dans le cadre des festivités du 100<sup>e</sup> anniversaire du parc Jarry et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Coalition des ami.es du parc Jarry (CAP Jarry) pour la phase un des activités de l'année 2025 dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire du parc Jarry ;
2. d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière ;
3. d'autoriser madame Nadine Medawar, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1259091001

---

**CA25 14 0077**

**Autoriser à Pièces d'auto Jarry ltée, un droit de passage sur le domaine privé de la Ville (chemin Francon) à des fins de circulation de véhicules, pour une période de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2027, avec une option de renouvellement de deux ans, moyennant une somme annuelle de 1 890,01 \$, taxes incluses, pour la première année avec indexation pour les années subséquentes et approuver le projet d'entente à cette fin.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser à, Pièces d'auto Jarry ltée, un droit de passage sur le domaine privé de la Ville (chemin Francon) à des fins de circulation de véhicules, pour une période de 2 ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 30 avril 2027, avec une option de renouvellement de deux ans, moyennant une somme annuelle de 1 890,01 \$, taxes incluses, pour la première année avec indexation pour les années subséquentes ;
2. d'approuver le projet d'entente, à intervenir entre la Ville de Montréal - arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et Pièces d'auto Jarry ltée, établissant les modalités et conditions du droit de passage ;
3. d'autoriser madame Annette Dupré, directrice des Services administratifs et du greffe, à signer l'entente pour et au nom de l'arrondissement ;
4. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1259574001

---

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA25 14 0078**

**Recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de recevoir les rapports consolidés faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2025, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA18-14009.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1254518003

---

**CA25 14 0079**

**Autoriser une dépense de 1 550 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix billets concernant la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension au 39<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts (CAM), qui se tiendra le 17 avril 2025 au Palais des congrès de Montréal.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 1550 \$, taxes incluses, pour l'achat de dix billets concernant la participation de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSP) au 39<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts (CAM), qui se tiendra le 17 avril 2024 au Palais des congrès de Montréal ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1254539003

---

**CA25 14 0080**

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 6 400 \$ à 8 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2025, comme suit : 1 350 \$ à Agence de développement durable de Montréal-Est Centre-Nord (ADMEN); 1 500 \$ à CDC Solidarités Villeray ; 250 \$ à Communauté hellénique du grand Montréal ; 1 500 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord ; 500 \$ à À portée de mains ; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP) ; 300 \$ à Carrefour populaire de St-Michel ; 500 \$ à « La perle retrouvée » Haïti-Canada, le tout, pour diverses activités.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 6 400 \$ à 8 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2025, comme suit : 1 350 \$ à Agence de développement durable de Montréal-Est Centre-Nord (ADMEN); 1 500 \$ à CDC Solidarités Villeray ; 250 \$ à Communauté hellénique du grand Montréal ; 1 500 \$ à Carrefour jeunesse-emploi Centre-Nord ; 500 \$ à À portée de mains ; 500 \$ à Alliance socioculturelle et aide pédagogique (ASAP) ; 300 \$ à Carrefour populaire de St-Michel ; 500 \$ à « La perle retrouvée » Haïti-Canada, le tout, pour diverses activités ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1254539004

---

**CA25 14 0081**

**Autoriser une dépense de 140 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour l'aménagement du Parcours des Pois-Plumes, parcours à rouleaux libre pour vélos et trottinettes pour les enfants de 2 à 12 ans, sur la rue Clark, entre les rues Bellarmin et Saint-Urbain.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL  
Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 140 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement, pour l'aménagement du Parcours des Pois-Plumes, parcours initiatique libre pour vélos et trottinettes pour les enfants de 2 à 12 ans, sur la rue Clark, entre les rues Bellarmin et Saint-Urbain ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1255984001

---

**CA25 14 0082**

**Disposer, à titre gratuit, de biens en faveur de l'organisme Société de développement commercial du Quartier Villeray, dans le cadre de la gestion des projets de piétonnisation éphémère.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de disposer, à titre gratuit, de biens en faveur de l'organisme Société de développement commercial du Quartier Villeray, dans le cadre de la gestion des projets de piétonnisation éphémère.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1258343003

---

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA25 14 0083**

**Reconduire les sommes déjà autorisées et non utilisées, à même l'affectation de surplus, dans le cadre de divers projets non complétés dans l'année ciblée, pour un total de 312 601,96 \$.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser la reconduction des sommes déjà autorisées et non utilisées, à même l'affectation de surplus, dans le cadre de divers projets non complétés pour un total de 312 601,96 \$ ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1259298003

---

**CA25 14 0084**

**Autoriser une dépense maximale de 347 436,06 \$, taxes incluses, à Artelia Group, pour un mandat de services professionnels en conception de plans et devis de travaux de réaménagement et de reconstruction d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires, ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées de la rue de Louvain Est, entre la limite de l'entrée du parc Frédérick-Back et le boulevard Saint-Michel - # Entente d'achat 1437212 et mandat 20-18138-2-049.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Martine MUSAU MUELE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 347 436,06 \$, taxes incluses, à Artelia Group, pour un mandat de services professionnels en conception de plans et devis ainsi que d'accompagnement pendant la réalisation des travaux de réaménagement et de reconstruction d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires, ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées, de la rue de Louvain Est, entre la limite de l'entrée du parc Frédérick-Back et le boulevard Saint-Michel - # Entente d'achat 1437212 et mandat 20-18138-2-049 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1257617002

---

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA25 14 0085**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois d'avril à décembre 2025.**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel ;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'avril à décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel ;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'avril à décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel ;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'avril à décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du sommaire décisionnel ;

5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour les mois d'avril à décembre 2025, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1259335004

---

#### **CA25 14 0086**

**Édicter une ordonnance afin d'autoriser l'entrepreneur LORACON à effectuer des coulées de béton, au bâtiment situé au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit (RCA17-14002).**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter, en vertu de l'article 40 du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), une ordonnance autorisant l'entrepreneur LORACON à effectuer des coulées de béton aux bâtiments situés au 105, rue Jean-Talon Ouest et au 7248, rue Saint-Urbain, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement pour la période de mai à octobre 2025.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1259533002

---

#### **CA25 14 0087**

**Approuver le calendrier des événements 2025 de la cuisine de rue, édicter les ordonnances nécessaires à sa réalisation, sur le site identifié pour la période du 2 avril au 15 novembre 2025 et mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ).**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver le calendrier des événements 2025 de la cuisine de rue, édicter les ordonnances nécessaires à sa réalisation, sur le site identifié pour la période du 2 avril au 15 novembre 2025 et mandater l'Association des restaurateurs de rue du Québec (ARRQ);
2. d'autoriser monsieur Jocelyn Jobidon, directeur du développement du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer la convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1258343001

---

#### **CA25 14 0088**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14002 intitulé « Règlement sur l'agrandissement d'un bâtiment et son occupation à des fins de garderie sur la propriété située au 7930, 20<sup>e</sup> Avenue ».**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire suppléant de l'arrondissement, Sylvain Ouellet, et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14002 intitulé « Règlement sur l'agrandissement d'un bâtiment et son occupation à des fins de garderie sur la propriété située au 7930, 20<sup>e</sup> Avenue ».

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le projet de Règlement RCA25-14002 intitulé « Règlement sur l'agrandissement d'un bâtiment et son occupation à des fins de garderie sur la propriété située au 7930, 20<sup>e</sup> Avenue » ;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1256996004

---

#### **CA25 14 0089**

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14003 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » afin d'y introduire la permission pour un véhicule muni d'une vignette ou d'une plaque identifiant une personne handicapée de stationner pour une période d'au plus 120 minutes pendant les opérations d'entretien routier.**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le maire suppléant de l'arrondissement, Sylvain Ouellet et dépôt du projet de règlement pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA25-14003 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (RRVM, c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

40.05 1256790002

---

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 et 40.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA25 14 0090**

**Adopter, avec modification, le second projet de Règlement 01-283-122 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » visant à régir les usages et les interventions effectuées dans les zones situées dans les secteurs de cuvette à risque d'inondation et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 mars 2025.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion avec dispense de lecture du Règlement 01-283-122 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) a été donné le 11 mars 2025, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 20 mars 2025, dûment convoquée par avis paru sur le site Internet de l'arrondissement et affiché au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 12 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que suite à cette assemblée, la modification suivante a été apportée au second projet de Règlement, par souci de précision :

- Article 6 : ajout de « devant une ouverture qui descend sous le niveau du sol » après le mot « margelle » ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation fut reçu par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement 01-283-122 et ont renoncé à sa lecture ;

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter, avec modification, le second projet de Règlement 01-283-122 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension » visant à régir les usages et les interventions effectuées dans les zones situées dans les secteurs de cuvette.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1251010001

---

#### CA25 14 0091

**Adopter la résolution PP25-14002 à l'effet d'autoriser l'ajout de quatre logements et d'un étage sur le bâtiment situé aux 8515 à 8521, rue Saint-Dominique, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003).**

Il est proposé par Sylvain OUELLET

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de résolution PP25-14015 à l'effet d'autoriser l'ajout de quatre logements, dont deux en sous-sol, et d'un étage sur le bâtiment situé au 8515 à 8521, rue Saint-Dominique, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003) aux conditions suivantes :

- d'atténuer les contrastes de couleurs sur l'agrandissement ;
- qu'aucune margelle, cour anglaise ou escalier menant au sous-sol soient aménagés à l'extérieur, en cour avant ;
- que tous les éléments d'intérêt en façade soient conservés ou reconstruits comme à l'origine sur le bâtiment existant (linteaux, allèges, saillies, impostes au-dessus des portes).

La présente autorisation sera nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1251010005

---

#### 70.01 Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 50

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Sylvain OUELLET  
Maire suppléant d'arrondissement

---

Gabrielle GAUTHIER  
Secrétaire d'arrondissement

---

Sylvain OUELLET  
Maire suppléant d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mai 2025.